



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 17 mai 2013

N° 502



Élections locales

Feu vert pour les municipales et départementales

Le 16 mai 2013, le Conseil constitutionnel, sous la présidence de Jean-Louis Debré ⁽¹⁾, a rendu sa décision concernant la loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. La loi avait fait l'objet d'une double saisine, d'une part par les sénateurs (dont Jean Arthuis et François Zocchetto), d'autre part par les députés (dont Guillaume Chevrollier).

Le Conseil constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution quelques dispositions de la loi, mais cela ne concerne pas directement les points les plus innovants du texte.

Élections municipales (mars 2014)

L'article 24 abaisse de 3 500 à 1 000 habitants le seuil à partir duquel s'applique un scrutin de liste proportionnel, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir. En outre, les listes sont composées alternativement d'une femme et d'un homme. Les sénateurs qui avaient saisi le Conseil constitutionnel, contestaient cette disposition qui « *rendra excessivement difficile la composition de listes dans les communes dont la population est égale ou légèrement supérieure à 1 000 habitants* ».

Par ailleurs, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée, mais une déclaration de candidature est obligatoire. Seuls pourront se présenter au second tour de scrutin les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Dans les communes comptant moins de 100 habitants, le nombre de conseillers municipaux est ramené de 9 à 7.



Élections communautaires (mars 2014)

Les conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus au sein des organes délibérants des communautés de communes ou d'agglomération, sont élus en même temps que les conseillers municipaux et figurent sur la liste des candidats au conseil municipal.

La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figure de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue. La liste des candidats est composée alternativement de candidats de chaque sexe.

Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes ou d'agglomération sont les membres du conseil municipal dans l'ordre du tableau (après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux).

Élections départementales (mars 2015)

Les électeurs de chaque canton du département élisent au Conseil départemental un binôme de deux membres de sexe différent.

En Mayenne, le nombre de cantons va être ramené de 32 à 17. Il y aura donc 34 conseillers départementaux (17 femmes et 17 hommes), contre actuellement 32 (3 femmes et 29 hommes).

Pour se présenter à l'éventuel second tour, le binôme doit avoir obtenu un nombre de suffrages égal au moins à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits. Dans le cas où un seul

(1) – Valéry Giscard d'Estaing siégeait, mais ni Jacques Chirac ni Nicolas Sarkozy.

binôme de candidats remplit cette condition, le binôme ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier, peut se maintenir au second.

Dorénavant, les conseils départementaux se renouvellent intégralement (et non plus par moitié tous les trois ans).

Les membres de la Commission permanente (autres que le président) sont élus au scrutin de liste. Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'élection des vice-présidents s'effectue également au scrutin de liste. En d'autres termes, on va se rap-

procher de la parité également à la Commission permanente et pour les vice-présidences.

Concernant le découpage des futurs cantons, on sait que le territoire de chaque canton est « défini sur des bases essentiellement démographiques ».

Élections régionales (mars 2015)

Le mandat des conseillers régionaux est prolongé jusqu'en mars 2015.



Culture

Atmosphères 53 programme *Hannah Arendt* en juin

Le 13 mai, le site Internet du CÉAS (www.ceas53.org/) et sa rubrique « **CÉASsement votre !** » se sont enrichies d'un nouvel article consacré à Luc Ferry et Hannah Arendt : « Quand Luc Ferry veut jouer dans la cour des grands penseurs ».

Bonne nouvelle : Atmosphères 53 a programmé le film *Hannah Arendt*, de Margarethe Von Trotta, en juin 2013. Il s'agit d'un film (en version sous-titrée) qui est à découvrir pour mieux comprendre une page de l'Histoire, mieux connaître également cette philosophe et politologue d'origine allemande, naturalisée américaine, qui suscita une vive polémique avec ses articles et son ouvrage sur le procès de l'ancien officier SS Adolf Eichmann. Elle est l'auteure du concept de « banalité du mal ». On peut aussi aimer ce film pour ce qu'il nous dit de l'amitié et de l'amour, pour ce qu'il révèle du courage de l'engagement féminin.



À vos agendas (rappel)

Le 6 juin, à Laval :

Assises territoriales de l'économie sociale et solidaire

Le **jeudi 6 juin**, de 9 h à 16 h 30, dans les locaux de la Scoman (rue de l'Ermitage), à Laval, Laval Agglomération, le Conseil de développement de Laval Agglomération et l'Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire en Mayenne (ApeSS 53) organisent des **Assises territoriales de l'économie sociale et solidaire en Mayenne**.

Au programme :

- Présentation de données statistiques sur l'activité économique de l'économie sociale et solidaire, et l'emploi dans le territoire.
- Table ronde sur les différentes problématiques de l'économie sociale et solidaire, dont l'emploi.
- Témoignages d'entreprises du secteur de l'économie sociale et sociale, et de bénévoles.

Renseignements et inscriptions : Conseil de développement de Laval Agglomération, tél. 02 43 49 86 50, mél. gerard.chesneau@agglo-laval.fr



« Pour instaurer de la démocratie dans le fonctionnement de l'État, il faut repenser la représentativité et en finir avec ces réunions de notables locaux, ces députés qui ne représentent que des intérêts particuliers, alors qu'ils sont censés défendre ceux de la Nation. La fin du cumul des mandats est une bonne chose, mais c'est tout le processus d'attribution de ces mandats qu'il faut repenser. Finis les mandats à vie, ils ne devraient pas être renouvelables ! La démocratie demande une rotation bien plus importante pour qu'il y ait le moins de politiciens professionnels possible. Le problème, c'est que les réformes proposées ne veulent pas fondamentalement repenser le système représentatif. Alors oui, tout ce qui réduit cette confiscation du pouvoir est bon, mais les efforts faits pour la réduire sont tellement minimes qu'on ne peut pas en attendre grand-chose ».

Pierre Rosenvallon, professeur au Collège de France, titulaire d'une chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique, « Des idées pour transformer une République encore oligarchique » (propos recueillis par Nicolas Truong), <http://www.lemonde.fr/> – article mis en ligne le 6 mai 2013.